

DEPARTEMENT DE L'OISE



VILLE DE CLERMONT

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

**22. Le règlement relatif à
l'utilisation des minibus –
Annexe n°13**

Présents : M OLLIVIER, Mme GUILOINEAU, M BELLANGER,
Mme GRANGE, M PORTEMER, Mme DOUREY BENOIT, M
MIDA, Mme DEMONIERE, M DENYS, Mme BOVERY, M
DELCROIX X, Mme MRABET, M. MINE, Mme DARRIGADE,
M LAMBERT, Mme CHANOINE, M FAKALLAH, M BOURDIN,
Mme SICARD, M SANGUINA, M FORTANÉ, Mme MOPIN, M
PERNIER, Mme BERAULT, M DELCROIX J, M CUSSENE,
M VATINEL, Mme MEUBLAT, M PLAISANCE

Le nombre de Conseillers
Municipaux

- En exercice : 33
- Présents : 29
- Votants : 29

Absents : Mme BARBIER, Mme MARINO, Mme
VITANOSTRA, Mme MARCHAL

Secrétaire : M CUSSENE

La séance est ouverte à 19 h 00

Date de dépôt :
29/04/2026

Date de publication
ou notification :

22. Le règlement relatif à l'utilisation des minibus - Annexe n° 3

Accusé de réception en préfecture
060-216001560-20260427-220262704_22-DE
Reçu le 30/04/2026

La commune de Clermont dispose de minibus qui sont mis à disposition des associations.

Les modifications suivantes sont à apporter au règlement d'utilisation actuel des minibus.

- Article 1 : Ajout de la précision du lieu de déplacement
- Article 2 : Demande d'attestation d'assurance de l'association + Responsabilité civile personnelle du conducteur (permis et téléphone pour les premières demandes)
- Article 3 : Ajout de l'état des lieux contradictoire
- Article 4 : Mise en gras du paragraphe indiquant que l'association se doit de vérifier que le conducteur désigné est bien en règle
- Article 4 : Ajout d'une ligne indiquant le refus de mise à disposition du véhicule si le carburant n'est pas remis à niveau à la deuxième utilisation
- Article 4 : Ajout de la distance max aller-retour de 400 Kms pour les compétitions régionales – 4000 Kms max par an pour les compétitions et évènements nationaux, étude au cas par cas des demandes
- Retrait de l'article 8.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DECIDE :

- **DE VALIDER** les modifications apportées au règlement relatif à l'utilisation des minibus.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire, à signer le règlement relatif à l'utilisation des minibus.

Pour copie conforme

Le Maire,

Lionel OLLIVIER.

